

15 MARS 1955

couleurs au Japon et le Front de Mer.

Il prend également à sa charge dans une des frite proportion (700.000 fr.) la Confédération des départements sur la côte de Beauté. 150.000 fr. seront versés par le syndicat d'Initiative de Royan, 150.000 fr. seront pris en charge par la commune au budget.

Le budget de 50.000 exemplaires sera également fait en anglais, allemand et espagnol.

En conséquence du gros effort consenti, le SI de Royan a demandé de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter la subvention qui lui est accordée.

Adopté à l'unanimité.

Régularisation de certains crédits

Le Conseil Municipal.

Sur sa délibération en date du 27 novembre 1954 relative à la régularisation de la convention du 15 février 1938 concernant l'exploitation de la Gare routière par M. Rostaing et consorts.

Sur la lettre de M. le Préfet de la Charente Maritime en date du 23 février 1955.

décide

qu'il y a lieu de modifier le 2^e alinéa de la délibération susvisée de la façon suivante :

"Cette demande d'autorisation n'a pu être maintenue car après étude l'affaire est apparue comme dénuée de tout intérêt."

Gare routière.

Approuvé le 19.4.55

55023

l'ont le

à été

la sainte

faire une

la lettre

ait d'une

spécifier le

lines.

Recevez

ent à M. le

municipal

à cesse son

Arbres

stantab-